

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le deuxième mardi du mois, soit le 13 août 2024 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

Présents :

Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
David Dumont	Conseiller siège	3
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Catherine Conroy	Conseillère siège	5
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

Absents :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
-------------------------	-------------------	---

Assistaient également à la session :

Nancy Paquet	Greffière-trésorière adjointe
--------------	-------------------------------

PROCÈS-VERBAL

1. PRÉLIMINAIRE

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 13 août 2024
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024
- 2.2 Prolongement du congé de maladie de la conseillère siège no 1
- 2.3 Confirmation de la réalisation des travaux pour bâtiments municipaux
- 2.4 Acceptation de la démission de l'agente de développement

3. GESTION FINANCIÈRE

- 3.1 Acceptation des comptes à payer de juillet 2024
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles de juillet 2024
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois d'août 2024
- 3.4 Acceptation d'un moniteur pour camp de jour
- 3.5 Augmentation du taux horaire du préposé à l'entretien et embellissement

4. LOISIRS ET CULTURE

- 4.1 Demande d'autorisation dépôt de projet pour la journée de la culture

5. INCENDIE

- 5.1 Fabrication d'une fondation de béton pour tour de communication incendie

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 6.1 Acceptation de la soumission de Gagnon et frères
- 6.2 Acceptation de la soumission d'Excavation Durand et Fils pour finaliser l'aménagement du terrain des jeux d'eau
- 6.3 Achat de gazon synthétique

6.4 Mise de fond de la municipalité pour le projet surface multisports

7. AFFAIRES NOUVELLES

- 7.1 Acceptation de la soumission de Jean Roy, arpenteur géomètre pour faire le piquetage de deux terrains secteur St-Marc, portant les numéros de lots : 5 737 187 et 5 737 368 et le piquetage du terrain au 63 chemin du Cap-Colombier portant le numéro de lot 5 736 758
- 7.2 Acceptation de la soumission de Jean Roy, arpenteur géomètre pour faire le piquetage du terrain à la Rivière-Bersimis
- 7.3 Acceptation de la soumission de Agorasport pour surface dek hockey

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. FERMETURE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Sept membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

**2024-08-13-112
ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 AOÛT 2024**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE l'ordre du jour du 13 août 2024 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

**2024-08-13-113
INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES**

Madame Catherine Conroy propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

**2024-08-13-114
ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 9 JUILLET 2024**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 9 juillet 2024 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2024-08-13-115
PROLONGEMENT DU CONGÉ DE MALADIE
CONSEILLÈRE SIÈGE NO 1

CONSIDÉRANT QUE l'article 317 alinéa 3 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E2.2)* ;

CONSIDÉRANT QUE le défaut d'assister aux séances du conseil est dû à un motif sérieux hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité de Colombier ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE l'absence de la conseillère municipale au siège numéro 1, aux séances du conseil, et ce, pour une période indéterminée, n'entraîne pas la fin de son mandat.

Claire Savard, maire

2024-08-13-116
CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX POUR
BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier désire bénéficier du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle salle communautaire ainsi que les Loisirs Colombier ont subi des rénovations d'amélioration ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière doit procéder à la reddition de comptes finale ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal approuve et confirme la réalisation des travaux pour la nouvelle salle communautaire ainsi que ceux réalisés aux Loisirs Colombier.

Claire Savard, maire

2024-08-13-117
ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE Mme Natacha Thibeault, employée de la Municipalité de Colombier à titre d'agente de développement, nous a remis sa démission en date 12 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Thibeault, a constaté ne pas avoir toutes les compétences professionnelles nécessaires pour occuper le poste d'agente de développement ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE Le conseil municipal accepte la démission de Mme Natacha Thibeault, au poste d'agente de développement en date du 12 juillet 2024.

Claire Savard, maire

2024-08-13-118
ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois de juillet 2024 s'élèvent à 91 278.99 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE les comptes à payer du mois de juillet 2024 soient acceptés pour un montant de 91 278.99 \$.

Claire Savard, maire

2024-08-13-119
ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 97 227.87\$ pour le mois de juillet 2024 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois de juillet 2024, pour un total de 97 227.87 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

Claire Savard, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

2024-08-13-120
ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois d'août 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois d'août 2024 énuméré ci-dessous totalise 265 \$;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
Journal Haute-Côte-Nord	Semaine de la municipalité	265 \$
	Total :	265 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

Claire Savard, maire

2024-08-13-121
ACCEPTATION D'UN MONITEUR POUR LE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE le responsable aux loisirs, culture et bibliothèque a reçu le mandat de mettre sur pied un camp de jour pour l'été 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité va recevoir une subvention de 75 % du salaire d'un moniteur ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'inscriptions étant élevé, la municipalité doit retenir les services d'un deuxième moniteur à ses frais ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Madame la maire prend son droit de veto (cette résolution n'est pas valide puisqu'il n'a pas de proposeur).

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte l'engagement d'un deuxième moniteur, non subventionné, au taux horaire de 16 \$ l'heure pour 40 heures semaine.

Claire Savard, maire

2024-08-13-122
AUGMENTATION DU TAUX HORAIRE DU PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN ET L'EMBALLISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale doit procéder à l'évaluation de chaque employé municipal, à leur fête-anniversaire d'embauche ;

CONSIDÉRANT QUE cette évaluation consiste à déterminer à quel échelon l'employé sera fixé ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a rencontré le responsable de l'entretien et l'embellissement le 2 août 2024 afin de lui annoncer, dû à

son beau travail, qu'il va monter d'un échelon, soit l'échelon 4 de l'échelle salariale de la Municipalité de Colombier à partir du 5 août 2024 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE Le conseil municipal accepte la proposition de la directrice générale et greffière-trésorière de fixé Monsieur Gaétan Imbeault à l'Échelon 4 de l'échelle salariale de la Municipalité de Colombier à partir du 5 août 2024.

Claire Savard, maire

2024-08-13-123
DEMANDE D'AUTORISATION DÉPÔT DE PROJET POUR LES
JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QU' aura lieu la 28^e édition des journées de la culture organisées par « Culture pour tous » et Hydro-Québec en partenariat avec la MRC de la Haute-Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE cette année, la municipalité de Colombier souhaite organiser une activité culturelle de l'artiste peintre Sweet Brenda, Tremblay, le 27 septembre 2024 dans le cadre des journées de la culture ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité consiste à faire la conception d'une carte de souhaits dans le but de faire plaisir à une personne seule, âgée, hospitalisée, etc. ;

CONSIDÉRANT QU' avec l'aide de l'artiste peintre, les gens sur place prendront plaisir à créer une carte et par le fait même, admirer les quelques tableaux de l'artiste qu'elle aura exposé ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera gratuite et inclusive pour permettre à toutes et à tous d'en profiter ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de déposer une demande d'aide financière pour la journée de la culture pour un montant de 660 \$;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte de déposer une demande d'aide financière pour l'activité avec l'artiste peintre Sweet Brenda Tremblay, dans le cadre des journées de la culture, auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord, intermédiaire pour « culture pour tous » et Hydro-Québec ;

QUE Monsieur Jérôme Dubé-Vallée, responsable des loisirs et cultures soit autorisé à signer tout document concernant ce projet.

Claire Savard, maire

2024-08-13-124
AUTORISATION DU CONSEIL POUR FONDATION DE BÉTON POUR
TOUR DE COMMUNICATION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté la soumission de Communication RFTECH pour faire l'installation d'une nouvelle tour de communication incendie pour un montant de 25 212 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la fabrication d'une fondation de béton doit être faite au préalable, et qui ne fait pas partie de la soumission de Communication RFTECH ;

CONSIDÉRANT QUE Seul Béton préfabriqué du Québec à Baie-Comeau, a accepté de livrer du béton étant dans les semaines de vacances de la construction ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la soumission de Béton préfabriqué du Québec à Baie-Comeau, au montant de 2 778.15 \$ taxes comprises ;

QUE le montant de 2 778.15 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

Claire Savard, maire

2024-08-13-125

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE GAGNON ET FRÈRES

CONSIDÉRANT QUE la salle communautaire est maintenant rénovée, il faut maintenant équiper la cuisine afin que cette salle soit totalement fonctionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une soumission à Gagnon et Frères pour l'achat d'un réfrigérateur et d'une cuisinière ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission comprend un réfrigérateur à deux portes avec congélateur en bas pour un montant de 1 242.21 \$ taxes non incluses, et d'une cuisinière autonettoyante au montant de 907.77 \$ taxes non incluses, et des frais de livraison de 69.99 \$;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la soumission de Gagnon et Frères, au montant de 2 219.97 \$ taxes en sus pour l'achat d'un réfrigérateur et d'une cuisinière ;

QUE le montant de 2 219.97 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

Claire Savard, maire

2024-08-13-126

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'EXCAVATION DURAND ET FILS POUR FINALISER L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DES JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait comme projet, l'installation de jeux d'eau au parc des sports ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de jeux d'eau est maintenant terminée, il faut procéder à l'aménagement du terrain autour de la base de béton ;

CONSIDÉRANT QU' une soumission a été demandée à Excavation Durand et Fils pour faire l'aménagement du terrain ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte la soumission d'Excavation Durand et Fils, au montant de 2 580 \$ taxes en sus ;

QUE l'aménagement consiste à préparer la fondation avant l'installation de gazon synthétique autour des jeux d'eau, sur 2.4m de largeur autour de la dalle de béton, enlever et disposer des matériaux de trop et enfin faire un coussin compacté de 100mm de poussière de pierre sur membrane géotextiles ;

QUE le montant de 2 580 \$ taxes non comprises soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

Claire Savard, maire

2024-08-13-127

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION GTR ÉQUIPE ROCHON POUR L'ACHAT DE GAZON SYNTHÉTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait comme projet, l'installation de jeux d'eau au parc des sports ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de jeux d'eau est maintenant terminée, il faut procéder à l'aménagement du terrain autour de la base de béton ;

CONSIDÉRANT QU' une soumission a été demandée à GTR Équipe Rochon pour l'achat de gazon synthétique ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission comprend un rouleau de gazon synthétique ainsi que toute la quincaillerie nécessaire à l'installation pour un montant de 5 282.00 \$ taxes et livraison non comprises ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de GTR Équipe Rochon, au montant de 5 282.00 \$ taxes et livraison en sus ;

QUE le montant de 5 282.00 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

2024-08-13-128

PROJET SURFACE MULTISPORTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait mandaté Monsieur Jérôme Dubé-Vallée pour faire une demande d'aide financière pour le projet surface multisports ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord a été acceptée pour un montant de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière auprès de Desjardins a été acceptée pour un montant de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la mise de fonds de la part de la Municipalité de Colombier est de 10 000 \$, et si besoin est, la mise de fonds peut aller jusqu'à 15 000 \$;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte la mise à place du projet surface multisports ;

QUE la mise de fonds de la Municipalité de Colombier soit au départ de 10 000 \$, et si besoin est, la mise de fonds peut être bonifiée de 5 000 \$ pour un maximum de 15 000 \$.

Claire Savard, maire

2024-08-13-129

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE JEAN ROY, ARPENTEUR GÉOMÈTRE POUR FAIRE LE PIQUETAGE DE TERRAINS

CONSIDÉRANT QUE le projet « parc des sports » dans le secteur de St-Marc-de-Latour et le projet accès à la place secteur du Cap-Colombier font l'objet d'une étude d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder au piquetage des terrains afin de déterminer la limitation de ses dits terrains ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Jean Roy, arpenteur géomètre pour faire le piquetage de deux terrains secteur St-Marc, portant les numéros de lots : 5 737 187 et 5 737 368 et le piquetage du terrain au 63 chemin du Cap-Colombier portant le numéro de lot 5 736 758, pour un montant de 6 100 \$ taxes non comprises ;

QUE le montant de 6 100 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

Claire Savard, maire

2024-08-13-130

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE JEAN ROY, ARPENTEUR GÉOMÈTRE POUR FAIRE LE PIQUETAGE DU TERRAIN RIVIÈRE-BERSIMIS

CONSIDÉRANT QUE le projet « accès à la Rivière-Bersimis » dont l'aménagement est pratiquement terminé doit être piqueté afin de déterminer les bornes de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Roy, arpenteur géomètre nous a remis une soumission au montant de 2 700 \$ taxes non incluses ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Jean Roy, arpenteur géomètre pour faire le piquetage du terrain, portant les numéros de lots : 5 737 835 et 5 737 836 pour un montant de 2 700 \$ taxes non comprises ;

QUE le montant de 2 700 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

Claire Savard, maire

2024-08-13-131
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE AGORASPORT POUR
UNE SURFACE MULTISPORTS

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière ont été accordées, nous devons maintenant procéder à l'installation de la surface ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de Agorasport comprend la fourniture et l'installation pour un montant de 78 183 \$ taxes incluses ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Agorasport pour procéder la l'installation de surface multisports pour un montant de 78 183 \$ taxes comprises.

Claire Savard, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'a assisté à la séance ordinaire

FERMETURE

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine Conroy propose de lever la séance ordinaire à 20 heures 44 minutes.

LA MAIRE

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Claire Savard

Nancy Paquet

Je, Claire Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.